

DÉNOMINATION

des chemins Paul-Henri Mallet et Rojoux à Chêne-Bougeries.

Du 17 novembre 1933

LE CONSEIL D'ETAT,

Vu la demande du Conseil municipal de la commune de Chêne-Bougeries en séance du 19 septembre 1933 concernant la dénomination de deux chemins privés;

Vu la disposition du règlement sur la désignation des artères du 9 octobre 1931;

Vu l'accord intervenu entre le Service des Archives d'Etat et la Mairie de Chêne-Bougeries;

Sur la proposition du Département des travaux publics;

ARRÊTE:

De donner:

1. le nom de chemin *Paul-Henri Mallet* au chemin privé, sans issue, parallèle au chemin de la Colombe, et situé entre les chemins

de la Colombe et J.-F. Dupuy, en souvenir de P.-H. Mallet, 1730-1807, professeur à l'Académie et historien du Danemark, auquel M^{lle} Hélène Stadler a consacré une thèse de doctorat; P.-H. Mallet habitait au Vallon, dont il était propriétaire;

2. le nom de chemin *Rojoux* au chemin privé, actuellement sans issue, parallèle à la route de Florissant, avec entrée sur le chemin communal du Vieux-Clos, du nom de la famille Rojoux, qu'on peut considérer comme autochtone de la région, et en mémoire de deux députés au Grand Conseil que cette famille a donnés au XIX^e siècle.

Certifié conforme:

Le Chancelier: Eugène MULLER.